

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Roumégas

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« constate »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 11 :

« au I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.